

### La progression du niveau de vie entre 2003 et 2006

Philippe VAN KERM, Alessio FUSCO \*

Une des informations clés construites à partir de l'enquête PSELL-3/EU-SILC, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg, est la mesure monétaire du niveau de vie des individus interviewés. Elle nourrit chaque année diverses statistiques officielles sur l'inégalité des revenus et la pauvreté monétaire au Grand-Duché. Si l'on consulte ces chiffres, on constate que l'écart de revenus entre les plus pauvres et les plus riches est resté relativement stable entre 2003 et 2006<sup>1</sup>. Mais les personnes que l'on retrouve parmi les plus pauvres (ou les plus riches) sont-elles les mêmes en 2003 et en 2006? Si globalement la situation a peu évolué, cela n'implique pas automatiquement qu'au niveau individuel les évolutions n'aient pas été plus contrastées, les pauvres (ou les riches) d'un jour n'étant pas forcément ceux d'un autre. L'enquête PSELL3/EU-SILC permet d'apporter un éclairage sur ce type de question grâce à son caractère longitudinal. En effet, en sondant un même échantillon de personnes tous les ans<sup>2</sup>, cette enquête permet non seulement d'étudier la structure des revenus et de la pauvreté chaque année, mais également de suivre, depuis 2003, l'évolution du niveau de vie individuel des personnes sondées. La présente note résume, en quelques chiffres, la diversité des expériences observées.

#### Les multiples sources de variation du niveau de vie

Tel qu'utilisé dans les statistiques officielles du pays et aussi de l'Union européenne dans son ensemble, le niveau de vie d'une personne est mesuré à partir du revenu annuel disponible du ménage auquel il appartient, divisé par le nombre d'« unités de consommation » que compte ce ménage<sup>3</sup>. Ce revenu du ménage est calculé en additionnant tous les revenus perçus par ses membres, quelle qu'en soit leur source (revenus du travail, transferts sociaux ou privés, rentes, revenus du capital, etc.), après déduction des cotisations sociales et de l'impôt sur les revenus. Il découle de cette définition que les sources de variation du niveau de vie sont multiples. Le revenu disponible d'un ménage va évoluer au cours du temps non seulement avec le nombre de personnes ayant un emploi, les rémunérations de ces travailleurs et le temps de travail, mais également avec la structure de l'impôt sur le revenu, le montant des transferts sociaux, etc. Quant au niveau de vie, il dépend bien sûr du revenu du ménage mais aussi de la composition du ménage, cette dernière affectant directement le nombre d'unités de consommation entre lesquelles le revenu total est à partager. Par exemple, lorsqu'un enfant naît, les ressources sont partagées entre un plus grand nombre et, à revenu total inchangé, le niveau de vie de chacun des membres baisse<sup>4</sup>.

#### Une progression de 4% ... en moyenne

Dans l'échantillon étudié ici, la progression moyenne du niveau de vie annuel réel entre 2003 et 2006 s'élève à 1 300 euros, soit une augmentation réelle de 4%<sup>5</sup>. Cette croissance moyenne cache cependant des différences importantes parmi les répondants. En effet, 10% d'entre eux ont subi une perte de niveau de vie de plus de 9 700 euros, tandis qu'à l'inverse 10% ont connu un gain de plus de 12 000 euros.

On observe aussi des variations en fonction de certaines caractéristiques des répondants. Par exemple, si la progression moyenne du niveau de vie des répondants de nationalité luxembourgeoise s'est élevée à 1 600 euros, elle a été négative pour les répondants de nationalité portugaise qui ont vu leur niveau de vie réel baisser, en moyenne, de 100 euros. Le niveau de vie des sujets de moins de 18 ans a, en moyenne, augmenté de 700 euros tandis que la croissance du niveau de vie des sujets de 65 ans et plus a été plus élevée (1 000 euros).

#### Un « ascenseur social » effectif mais limité...

Plus encore que les variations en fonction de l'âge ou de la nationalité, on observe de fortes différences des expériences en fonction du niveau de vie de départ. Notre graphique montre que les personnes qui partaient en 2003 de relativement bas dans l'échelle des revenus ont vu leur niveau de vie réel progresser en moyenne beaucoup plus que le reste de la population, tandis que les répondants qui

<sup>1</sup> Voir le site de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>.

<sup>2</sup> Les règles de suivi des répondants d'année en année sont relativement complexes, mais le principe général est que toutes les personnes interrogées en 2003 sont normalement recontactées chaque année par la suite.

<sup>3</sup> Le concept de niveau de vie permet de comparer le revenu disponible de ménages de composition familiale différente. Cette mesure tient compte du nombre de personnes présentes dans le ménage et de leur âge, et aussi du fait que la vie commune permet de faire des économies d'échelle. Par convention, le premier adulte du ménage représente 1 unité de consommation (UC), chaque adulte supplémentaire de 14 ans ou plus représente 0,5 UC, et chaque enfant de moins de 14 ans représente 0,3 UC. Le nombre d'UC pour une famille composée de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans est donc de :  $1+0,5+(2*0,3)=2,1$  UC.

<sup>4</sup> Cette baisse peut être plus ou moins compensée par une augmentation des prestations familiales ou une réduction de l'impôt. L'arrivée du nouveau-né pourra aussi affecter d'autres sources de revenus, en particulier les heures que les parents consacrent à un emploi rémunéré.

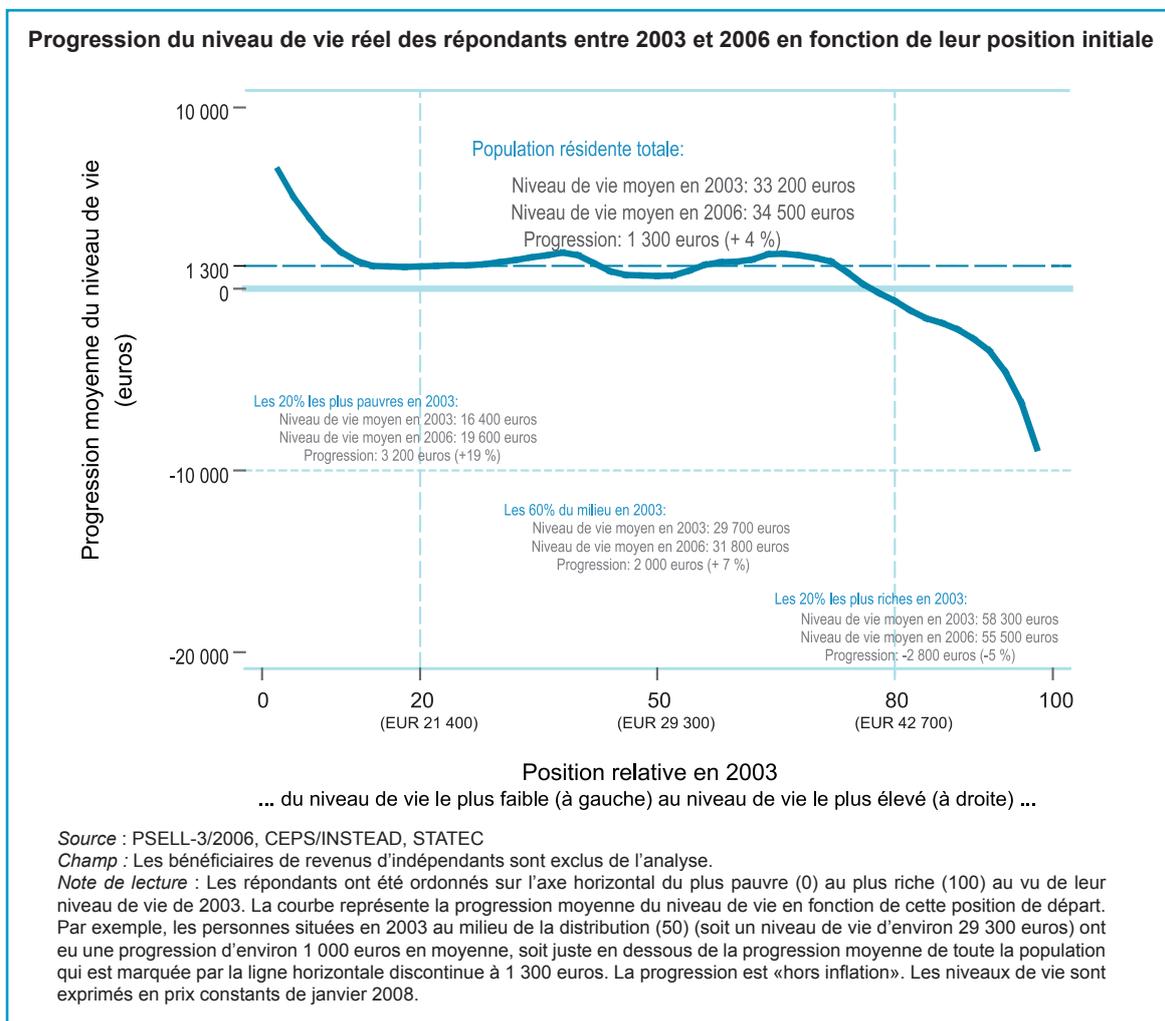
<sup>5</sup> Il est important de noter que les ménages bénéficiant de revenus d'une activité indépendante n'ont pas été pris en compte dans notre analyse. Ces revenus sont particulièrement difficiles à mesurer et les erreurs possibles lorsque l'on évalue leur progression d'une année à une autre sont importantes. Nous exprimons ici les revenus et leurs évolutions « en prix de janvier 2008 ». Toute progression observée est donc hors effet dû à l'inflation.

\* CEPS/INSTEAD

avaient un revenu élevé ont vu, toujours en moyenne, leur niveau de vie diminuer substantiellement. Si l'on prend les 20% des répondants ayant le niveau de vie le plus faible en 2003 (soit un niveau de vie annuel inférieur à 21 400 euros), on observe une croissance moyenne de 3 200 euros (soit un gain de 19%). A l'inverse, les 20% ayant le niveau de vie le plus élevé en 2003 (soit un niveau de vie réel annuel supérieur à 42 700 euros) ont vu leur niveau de vie réel baisser en moyenne de 2 800 euros (soit une perte de 5%).

Ces résultats, que l'on observe dans la plupart des Etats Membres de l'Union européenne<sup>6</sup>, suggèrent qu'il y a eu une forme de rattrapage du niveau de vie des plus riches par les plus pauvres entre 2003 et 2006 – un effet «ascenseur social». Cette observation doit néanmoins être tempérée par deux éléments importants. Primo, le rattrapage est lent. Malgré une croissance plus rapide, le niveau de vie moyen des 20% les plus pauvres de 2003

reste largement inférieur à la moyenne nationale en 2006 (19 600 euros contre 34 500 euros). Secundo, il ne faut pas tirer de conclusions quant à l'évolution globale de la pauvreté à partir de nos estimations. Comme indiqué au début de cette note, les chiffres officiels révèlent en fait une relative stagnation de celle-ci. Ces résultats, qui pourraient sembler contradictoires, s'expliquent simplement par le fait que les personnes ayant les plus bas niveaux de vie ne sont pas toujours les mêmes au fil des années. Suite à la progression de leur niveau de vie, un tiers des personnes qui se trouvaient parmi les 20% les plus pauvres en 2003 ont quitté ce groupe en 2006. Mais elles y ont été remplacées par de « nouveaux pauvres » qui, eux, ont vu leur niveau de vie baisser entre 2003 et 2006. Des dynamiques similaires sont observées parmi les 20% les plus riches. C'est ainsi qu'au final, la mesure de l'écart entre les riches et les pauvres est globalement restée stable entre 2003 et 2006.



<sup>6</sup> Voir Van Kerm P. (2006), "Comparisons of income mobility profiles", IRISS Working Paper 2006-03, CEPS/INSTEAD Differdange (<http://www.ceps.lu/pdf/11/art1140.pdf>).